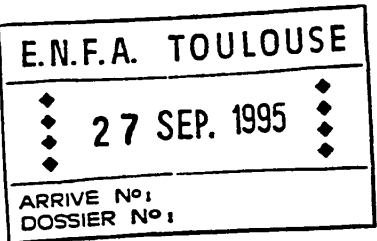


MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE L'ALIMENTATION  
78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP  
DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

<b>SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE des FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL</b>  Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels  1 ter, Avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP  tél : 49.55.51.56	<b>NOTE DE SERVICE</b>  DGER/POFEGTP/N95/N° 2092  DATE : 19 septembre 1995  CLASSEMENT :
--	--

 <p>E.N.F.A. TOULOUSE 27 SEP. 1995 ARRIVE N°1 DOSSIER N°1</p>	<b>LE MINISTRE de l'AGRICULTURE, de la PECHE et de l'ALIMENTATION</b>  à  Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt
---	--

**OBJET : Mise en oeuvre du contrôle certificatif en cours de formation dans les filières préparant au CAPA rénové**

**DATE DE MISE EN APPLICATION : IMMEDIATE**

**PLAN DE DIFFUSION :**

- Administration centrale - Diffusion B
- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt
- Directions de l'agriculture et de la forêt des D.O.M.
- Inspection générale de l'agriculture
- Haut commissariat de la République pour les TOM
- Conseil général de l'agronomie
- Coordination des inspections de l'enseignement agricole
- Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole privés sous contrat
- Unions Nationales fédératives d'établissements privés

**POUR INFORMATION :**

- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public
- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objet de préciser, pour les filières préparant au certificat d'aptitude professionnelle agricole rénové, les modalités de mise en oeuvre du contrôle certificatif en cours de formation et de diffuser les documents à utiliser pour établir le plan d'évaluation et les dossiers de contrôles.

Cette note de service s'appuie sur les décrets et arrêtés suivants :

décret n°95-464 du 26 avril 1995 portant règlement général du CAPA

arrêté du 17 octobre 90 modifié le 25 juillet 95, fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole - J.O. du 9 août 95 -

arrêté du 25 juillet 1995 fixant les modalités de mise en oeuvre et de validation du contrôle en cours de formation dans les filières préparant aux diplômes de l'enseignement technologiques et professionnel délivrés par le ministre chargé de l'agriculture - J.O. du 5 août 95 -

arrêté du 25 juillet 1995 portant création et fixant les modalités de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle agricole option Travaux paysagers - J.O. du 5 août 95

arrêté du 1er août 1995 portant création et fixant les modalités de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle agricole option Productions horticoles - J.O. du 11 août

Pour le Directeur Général  
de l'Enseignement et de la Recherche  
et par délégation



Edgar LEBLANC  
chargé de la Sous-Direction  
Politique des Formations de l'Enseignement  
Général Technologique et Professionnel

## LE CONTROLE EN COURS DE FORMATION

Le contrôle certificatif en cours de formation constitue, pour les candidats des établissements habilités, 60 % de la note permettant l'obtention du diplôme du CAPA. Il prend la forme d'épreuves nommées contrôles certificatifs. Ceux-ci sont organisés, sous la responsabilité des chefs d'établissement, par les équipes pédagogiques en associant des professionnels. Ces caractéristiques permettent une évaluation plus proche des conditions professionnelles et de celles de la formation.

Afin d'harmoniser au mieux les conditions de l'examen sous cette forme, les contrôles certificatifs sont "cadrés" c'est-à-dire en partie définis pour leur nombre, leur nature, parfois l'époque de réalisation. Ce cadrage laisse toutefois une large autonomie aux établissements pour définir et organiser ces contrôles certificatifs et les situer dans "le ruban pédagogique" de la formation.

### CADRAGE DES CONTRÔLES CERTIFICATIFS

Deux remarques générales :

- 1) dans chaque épreuve, les contrôles ont un poids équivalent c'est-à-dire le même coefficient
- 2) les contrôles ont, dans tout la mesure du possible, un support professionnel en relation avec le référentiel professionnel de l'option et de la spécialité le cas échéant

TABLEAU RECAPITULATIF :

EPREUVES modules correspondants	coefficient	NOMBRE des contrôles	NATURE des contrôles	EPOQUE et observations
expression française et communication MC1	1	2	1 écrit, à partir d'un texte 1 oral à partir d'un dossier constitué par le candidat sur l'expérience vécue en milieu professionnel	3 <sup>e</sup> trimestre 1 <sup>er</sup> année 2 <sup>e</sup> trimestre 2 <sup>e</sup> année
mathématiques MC2	1	2	2 écrits	
éducation physique et sportive, santé et sécurité" MC3	1	3	2 portent sur deux des trois activités physiques et sportives choisies dans deux domaines différents 1 est relatif au comportement moteur adapté aux situations professionnelles, à la sécurité et la santé.	
monde actuel MC4	1	2	1 oral et 1 écrit Les trois disciplines doivent être concernées.	
économie MP1	1	2	1 écrit et 1 oral Le droit du travail doit être évalué L'un des contrôles s'appuie sur l'expérience professionnelle	
bases scientifiques MP2	1	2	1 écrit et 1 oral L'un des contrôles prend en compte les savoir-faire acquis en travaux pratiques.	
épreuve professionnelle MP3	5	6	1 <del>sur</del> sur l'objectif 1 <i>contrôle</i> 4 pratiques sur la réalisation de travaux professionnels dont 1, au moins, associe le maître de stage <i>un professionnel</i> 1 sur le dossier de formation en milieu professionnel	périodes caractéristiques fin de 2 <sup>e</sup> année
approfondissement professionnel (MAP)	1	1	1 oral et pratique <i>note de service en préparation:</i>	
langues vivantes au choix	(a)	2	1 oral et 1 écrit	un en fin de 1 <sup>er</sup> année un en fin de 2 <sup>e</sup> année
<b>TOTAL</b>	12	20 obligatoires	5 écrits (de type devoir sur table) 6 oraux et un dossier 5 pratiques et oraux 3 en EPS	4 contrôles s'appuient sur la formation en milieu professionnel

(a) : points au dessus de 10, multipliés par 2

DGER / BETP au 15/09/95 note de service sur le cadrage des CCF / CAPA

## INSTRUCTIONS COMPLEMENTAIRES EN VUE DE LA MISE EN OEUVRE DU CONTROLE EN COURS DE FORMATION

### E P R E U V E D ' E X P R E S S I O N F R A N Ç A I S E E T D E C O M M U N I C A T I O N

Le premier contrôle se déroule au cours du troisième trimestre de la première année de formation. Il s'agit d'un contrôle écrit d'une durée de 1 heure 30.

A partir d'un texte unique, de type narratif et de trente à quarante lignes, un jeu de questions permet d'évaluer :

- a) la compréhension du contenu du texte (déroulement de l'action, identité des personnages, contexte spatio-temporel...), en référence avec le sous-objectif 1.1 du module MC1
- b) la pratique de la langue (morphologie, lexique), en référence avec l'objectif 1.4
- c) la capacité à conduire une brève narration en suivant des consignes précises et selon une syntaxe correcte, en référence avec les objectifs 2.3 et 2.4. Cette narration peut consister à imaginer une suite, un début au texte, à le modifier en faisant intervenir des éléments nouveaux (personnage, lieux, contexte, péripétie...), à changer de narrateur...

Les trois types de questions sont affectés respectivement de 4 points, 4 points et 10 points. Deux points sont réservés à la présentation et à l'orthographe.

Le deuxième contrôle oral, a lieu au cours du deuxième trimestre de la deuxième année de formation.

Dans les mois qui précèdent l'épreuve, le candidat constitue individuellement un dossier dans lequel il décrit quelques aspects de son mode de vie et de son environnement social pendant ses périodes de formation en milieu professionnel : relations avec les différents acteurs de l'entreprise ou de l'organisme, avec des personnes extérieures, conditions d'hébergement, de transport, conditions de travail, distractions, implantation géographique de l'entreprise ou de l'organisme, son histoire...

Un guide de recherche d'informations et un plan de rédaction sont élaborés en classe. Une dizaine de "chapitres" sont proposés, parmi lesquels chaque élève choisit les quatre qui suscitent son intérêt. La rédaction de chaque chapitre ne doit pas excéder une page mais peut être accompagnée de photos, dessins, tableaux ou graphiques commentés.

La prestation orale se déroule en deux temps consécutifs :

- 5 minutes laissées à la disposition du candidat pour une présentation à son initiative des différentes rubriques de son dossier.
- 10 minutes lui permettant de répondre aux questions ou demandes de précisions de la part des examinateurs.

Une grille d'évaluation, portant en particulier sur les objectifs 1.3, 2.2, 2.4 et 2.5 du module, précise les critères et le barème appliqués au contrôle. Il se déroule sous la responsabilité du professeur de français.

#### Exemple de grille d'évaluation pour le contrôle certificatif oral

QUESTIONS	CAPACITES	CRITERES	barème
Présenter le dossier	Rendre compte oralement d'un document écrit - décrire son organisation - résumer son contenu	- rappel des éléments du dossier	2
		- indications sur le contenu	2
		- rappel des motifs et conditions d'élaboration	2
			total 6
Répondre à des questions	- donner des précisions - reformuler une affirmation - justifier un choix, une opinion - répondre à une objection	- rapidité de réponse	2
		- adéquation question/ réponse	2
		- qualité de la formulation	2
		- références au dossier	2
			total 8
	S'exprimer oralement	- audibilité, débit, expressivité	2
		- grammaticalité et achèvement des unités orales	2
		- précision et richesse du vocabulaire	2
			total 6
<b>TOTAL</b>			<b>20</b>

## EPREUVE D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Les deux contrôles certificatifs relatifs aux activités sportives et physiques doivent évaluer principalement la réalisation de l'activité c'est-à-dire la performance ou le niveau pratique. L'évaluation porte aussi sur les autres types d'acquisitions fondamentales : - identifier et apprécier ; - organiser et gérer.  
Un contrôle certificatif est relatif aux comportements moteurs adaptés aux travaux de la profession, et à la partie santé et sécurité du module MC3.

## EPREUVE "MONDE ACTUEL"

Les deux contrôles dans leur ensemble doivent faire intervenir les trois disciplines du module : histoire-géographie, éducation socio-culturelle et sciences économiques et sociales

Les sujets des contrôles doivent s'appuyer sur un ou plusieurs documents. Ces documents, en nombre limité, sans difficultés de compréhension doivent aborder un ou plusieurs aspects des questions posées dans le sujet.  
Les candidats doivent d'une part restituer des connaissances et d'autre part analyser certains aspects des documents ou interpréter une situation concrète qui leur est présentée.

L'évaluation est effectuée par les enseignants du module et s'appuie sur une grille critériée pour chacun des sujets.

## EPREUVE PROFESSIONNELLE

Les 6 contrôles certificatifs s'appuient sur l'option et la spécialité étudiée par le candidat.

Un contrôle certificatif porte sur l'objectif 1. A partir d'un échantillonnage représentatif de végétaux, matériaux, fournitures, produits, matériels... le candidat est évalué sur :

- . l'identification des échantillons dont la moitié correspond à des végétaux,
- . la connaissance des échantillons proposés. Cette partie prend la forme d'un questionnaire à réponses multiples. Ce contrôle comprend au moins quatre situations d'évaluation réparties sur les deux années de formation afin de tenir compte des rythmes biologiques.

Quatre contrôles certificatifs pratiques portent sur la réalisation, à partir de consignes précises, de travaux différents couvrant les aspects caractéristiques de l'ensemble des activités de la spécialité professionnelle, visées par le référentiel professionnel. Ils doivent chacun évaluer en même temps la capacité des candidats à utiliser et entretenir le matériel relatif aux travaux demandés en respectant les règles de sécurité. L'enseignant de cette discipline est à chacun de ces contrôles, associé à la préparation et à l'évaluation.

Ces contrôles sont échelonnés sur les deux années de formation.

L'évaluation est réalisée par les enseignants du module auxquels, dans un cas au moins, est associé un professionnel (par exemple, l'entreprise de stage peut être le lieu de ce type d'évaluation).

Un contrôle évalue l'expérience professionnelle à partir du dossier personnel du candidat relatant sa formation en milieu professionnel. Ce dossier comprend :

- . la présentation rapide de l'entreprise ou des entreprises, supports de cette période de formation,
- . la présentation succincte des travaux effectués
- . la description détaillée d'une activité particulière pour chaque semaine.

Ce contrôle est réalisé en fin de cycle de formation.

## EPREUVE DE LANGUES VIVANTES AU CHOIX DU CANDIDAT

Les compétences définies dans le module facultatif de langues vivantes doivent être évaluées au moyen de deux contrôles certificatifs, l'un écrit, l'autre oral. La compréhension de la langue écrite et parlée peut être évaluée à l'écrit. L'un doit se dérouler en fin de première année, l'autre en fin de deuxième année.

Quatre objectifs sont obligatoirement évalués : les objectifs 3, 4 et 5 du module. Pour le quatrième, le professeur a le choix entre les objectifs 1 ou 2.